RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Etterbeek

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12774

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien : Avenue de la Chasse 152**

**Objet de la demande : régulariser la non-réalisation du sas d'entrée et de l'escalier extérieur du bâtiment arrière, ainsi que changer l'affectation partielle des bâtiments avant et arrière (d'équipement en logement) afin d'unifier le bien en une maison unifamiliale**

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :
PRAS : espaces structurants, zones d'habitation
Le bien est situé dans la zone de protection d'un ou plusieurs monument(s), ensemble(s) ou site(s) classé(s) ou inscrit(s) sur la liste de sauvegarde.

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

**L'enquête publique se déroule du 16/11/2026 au 30/11/2026.**

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 15 décembre 2026, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

**- en ligne : https://openpermits.brussels/**

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (**urbanisme@etterbeek.brussels**) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 30/11/2026** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

**A Etterbeek, le 09/11/2026**

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.